

Précarité : la privation matérielle et sociale reste à un niveau élevé en 2024

Publié le 14 mai 2025

🕒 3 minutes

Par : La Rédaction (<https://www.vie-publique.fr/auteur/18466-la-redaction>)

Chauffer son logement à la bonne température, s'acheter des vêtements neufs, accéder à Internet depuis son domicile... en France, début 2024, 8,6 millions de personnes ne peuvent pas financer des dépenses de la vie courante. En légère baisse par rapport à début 2023, la proportion de ces personnes reste à un niveau plus élevé qu'entre 2013 et 2020.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié, le 6 mai 2025, les résultats de son enquête sur la privation matérielle et sociale (<https://www.vie-publique.frhttps://www.insee.fr/fr/statistiques/8562005#onglet-2>) en France en 2024.

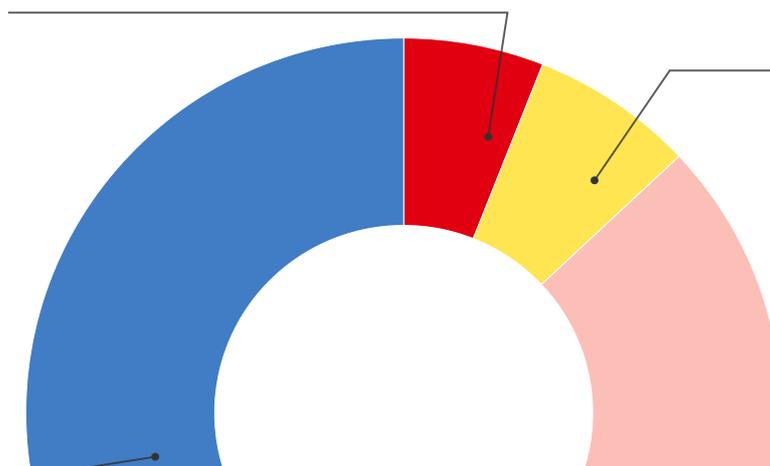
La privation matérielle et sociale désigne la situation des personnes ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante parmi treize.

6% de la population cumule au moins sept privations et se trouve en situation de privation matérielle et sociale sévère.

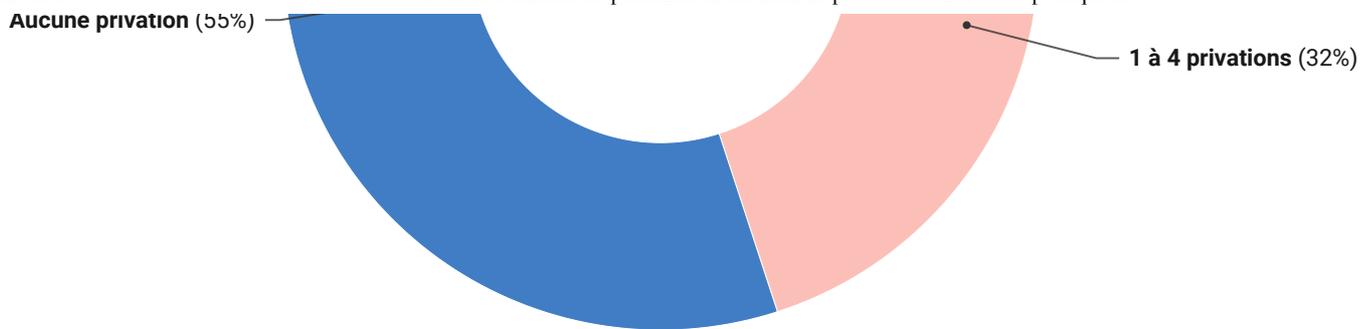
Répartition des personnes selon le nombre de privations matérielles et sociales rencontrées

En %

En situation de privation matérielle et sociale – au moins 7 privations (6%)



En situation de privation matérielle et sociale – 5 privations (7%)



Note : Les chiffres sont provisoires.

Lecture : Début 2024, 55 % de la population ne déclare aucune privation.

Champ : France hors Mayotte, population vivant dans un logement ordinaire.

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2024. • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper

Quelles évolutions entre 2023 et 2024 ?

D'après l'étude de l'Insee, en 2024, **28,5% des personnes déclarent ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue de 1 000 euros**, soit un niveau à peu près équivalent à 2023. **La proportion de personnes dans l'incapacité financière de chauffer correctement leur logement se stabilise** également début 2024 par rapport à 2023.

La part des personnes déclarant se priver de repas avec de la viande, du poisson ou l'équivalent végétarien a diminué cette année : elle est de 10% début 2024 contre 12,3% début 2023. Cette baisse intervient à la suite de deux années de forte inflation (<https://www.vie-publique.fr/#>) au cours desquelles cette privation avait fortement augmenté. Le niveau de privation reste toutefois bien supérieur à celui observé en 2014 (7,2% des personnes).

Début 2024, **21,2% des personnes déclarent ne pas avoir les moyens financiers pour prendre au moins une semaine de vacances hors de leur domicile**, soit une nette baisse par rapport :

- à 2023 (24,1%) ;
- à 2014 (24,9%).

Selon l'enquête sur le suivi de la demande touristique, les voyages dans la famille ou chez des amis (à moindre coût) ont beaucoup contribué à ces départs.

En bref

Précarité : la privation matérielle et sociale reste à un niveau élevé en 2023 (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/294934-precarite-privation-materielle-sociale-un-niveau-eleve-en-2023>)

19 juillet 2024

Les chômeurs, les familles monoparentales et les familles nombreuses subissent plus de privations

Selon l'Insee, **la privation matérielle et sociale touche plus d'un chômeur sur trois**. En 2024, les personnes au chômage déclarent en moyenne 3,3 privations, contre 1,2 privation pour les personnes en emploi et les retraités.

À noter : parmi les personnes en emploi, ce sont les ouvriers et les employés qui déclarent le plus de privations (respectivement, 2 et 1,7 en moyenne) ; les indépendants en déclarent 1, les professions intermédiaires 0,8 et les cadres 0,3.

Les femmes sont plus fréquemment en situation de privation matérielle et sociale que les hommes (13,5% des femmes contre 10,4% des hommes) du fait qu'elles sont plus souvent à la tête d'une famille monoparentale.

Cependant, les femmes en couple sont également davantage en situation de privation que les hommes en couple (en particulier lorsqu'il y a des enfants dans le ménage) "*notamment parce qu'elles déclarent plus fréquemment deux difficultés* :

- *ne pas pouvoir dépenser une petite somme pour soi-même sans avoir à consulter les autres membres du ménage ;*
- *ne pas disposer des moyens financiers pour avoir une activité de loisir régulière*".

En bref

Pauvreté monétaire, privation, difficultés financières : quelle situation en 2023 ? (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/298108-pauvrete-monetaire-privation-et-difficultes-financieres-en-2023>)

10 avril 2025